



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

## ACADÉMIE : CLERMONT-FERRAND

Établissement : Université Blaise-Pascal – Clermont-Ferrand 2

Demande n° S3LP120002901

Dénomination nationale : Production industrielle

Spécialité : Développement et créativité industrielle

## Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle ouverte en 2007 est proposée à l'IUT de Montluçon, en convention avec deux établissements, le lycée Paul Constans de Montluçon et le lycée Jean Monet de Yzeure. La localisation de la formation, ouverte exclusivement en formation initiale, est sur la commune de Montluçon. L'objectif est de former des étudiants à prendre en charge des projets industriels développés dans la conception, le design industriel ou la communication, projets qui répondent aux besoins d'une TPE, d'une PMI/PME. Les compétences pluridisciplinaires permettent une polyvalence dans les emplois de chef de projet, chef de produit, designer, responsable ou assistant R&D, responsable d'atelier. De nombreux BTS permettent d'accéder à cette formation, ainsi que deux DUT « Génie mécanique et productique » (GMP) et « Mesures physiques » (MPH), éventuellement des L2 de l'établissement ou hors établissement. Il existe une possibilité de remise à niveau en autoformation avec un tutorat pédagogique. Cette formation est bien intégrée au sein du département « GMP » de l'IUT, dont elle accueille quelques diplômés. Concernant son positionnement dans l'environnement régional, il n'est pas identifié de concurrence d'offre de licence professionnelle à proximité. Cette formation a fait l'objet d'une évolution puisqu'elle était proposée sous forme de DU, entre 1999 et 2002, puis en convention avec l'Institut industriel innovation et développement (3ID). Elle a intégré l'offre de formation de l'Université Clermont-Ferrand 2 en 2007.

## Indicateur

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	15
Taux de réussite	95 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	0 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	100 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	25 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	81 %

## Bilan de l'évaluation

- **Appréciation globale :**

Cette formation est placée sous la responsabilité d'un professeur agrégé de génie mécanique, qui anime une équipe composée de seize enseignants et de cinq professionnels, aucun enseignant-chercheur n'ayant intégré l'équipe pédagogique. Il n'existe pas de précision concernant le pilotage de la formation en dehors des conventions avec les établissements du second degré. La composition du conseil de perfectionnement n'est pas précisée, ni les rôles et missions qui lui sont attribués. Il est remarqué une politique volontariste d'absence de stage dans cette formation ; ce qui est contraire aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 17 novembre 1999.

Soulignons que de nombreuses entreprises assurent l'encadrement de projets, mais des valeurs contradictoires sont mentionnées pour ce qui concerne la contribution des professionnels dans la formation puisque le dossier fait état de 25 % du total des heures d'enseignements dispensées par les professionnels alors qu'après calcul, il semble que ce soit 12 %.

Le public étudiant est à majorité titulaire du BTS (84 %), puis de DUT (12 %), et quelques inscrits sont en formation continue. L'insertion professionnelle atteint 79 % et il n'est pas mentionné de poursuite d'études. Concernant le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés, le taux de réponses aux enquêtes est de l'ordre de 50 %. Les informations sont présentes mais parfois dispersées. L'auto-évaluation détaillée est pilotée par l'établissement, mais les évolutions possibles suite à son appropriation ne sont pas mentionnées dans le dossier.

- Point fort :
  - Le soutien attesté du milieu professionnel.
- Points faibles :
  - L'architecture de la formation non conforme à l'arrêté de 1999 (pas de période de formation en milieu professionnel, article 4, pas de stage, article 7).
  - Aucun enseignant-chercheur dans l'équipe pédagogique.

## Notation )

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

## Recommandations pour l'établissement )

Il est impératif de retravailler la maquette de formation en la rendant conforme aux dispositions réglementaires en vigueur (Cf. arrêté de novembre 1999). Il est attendu que soient intégrés les enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique afin de renforcer la plus-value de la recherche appliquée à ce secteur économique. Il est indispensable de mettre en place un conseil de perfectionnement en lui définissant un rôle et des missions susceptibles de porter une analyse stratégique pertinente sur l'évolution de cette formation. Ceci aurait pu conduire à un réajustement de la maquette de la formation avant l'expertise par l'AERES. Il est envisageable de décliner son accès par la voie de l'alternance, pour diversifier les publics et augmenter l'attractivité de la formation.